



**HAL**  
open science

# La fortune des industriels mulhousiens dans la seconde moitié du XIXe siècle

Nicolas Stoskopf

► **To cite this version:**

Nicolas Stoskopf. La fortune des industriels mulhousiens dans la seconde moitié du XIXe siècle. *Annuaire historique de Mulhouse*, 2020, 31, pp.49-75. hal-03437501

**HAL Id: hal-03437501**

**<https://hal.science/hal-03437501>**

Submitted on 22 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nicolas STOSKOPF

Professeur d'histoire contemporaine émérite, membre du CRESAT

## La fortune des industriels mulhousiens dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

D'Émile Souvestre à Émile Boissière, d'Henry Laufenburger et Pierre Pflimlin à Claude Fohlen, de Michel Hau... à nous-même, nombreux sont les témoins et les historiens à avoir souligné l'austérité du genre de vie du patronat mulhousien au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. « Si le fabricant mulhousien ne posait aucune limite à son activité productrice, c'est que la richesse ne lui paraissait pas destinée essentiellement à satisfaire ses besoins, moins encore à lui procurer les jouissances du raffinement et du luxe. [...] Le fabricant mulhousien, qui ne s'accordait aucun loisir, n'avait guère le temps de jouir de sa fortune. Mais son austérité lui était commandée surtout par les principes qui dirigeaient sa vie<sup>2</sup>. » On reconnaît dans ces propos d'Henry Laufenburger et Pierre Pflimlin une parfaite illustration du *summum bonum* du puritain tel que le décrit Max Weber: « Gagner de l'argent, toujours plus d'argent, tout en se gardant strictement des jouissances spontanées de la vie<sup>3</sup>. » Avec le temps, cette attitude paraît de plus en plus difficile à comprendre et ce type d'affirmations non démontrées finit par semer le doute. Et ces belles demeures ? Et ces immenses propriétés ? Et ces collections de tableaux ? Faut-il généraliser ces comportements aux quatre-vingt-sept millionnaires mulhousiens dénombrés par André Koechlin à la fin du Second Empire<sup>4</sup> ? Et même si on admet la validité du principe, s'applique-t-il sans nuance et sans évolution au fil des générations ? Le programme de recherche « Riches et richesses à Mulhouse » permet de (re)mettre en examen cette question de la fortune et de son usage au sein du patronat mulhousien de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On laissera en effet de côté les première et deuxième générations d'industriels, celles où on a le plus de chances de voir confirmée l'austérité communément décrite, pour se focaliser sur les troisième et quatrième qui, si l'on en croit la prétendue loi des trois générations<sup>5</sup>, devraient devenir sensibles aux « jouissances de la vie » et aux plaisirs de la consommation...

Deux types de sources permettent de connaître les fortunes du passé (et pas seulement les grandes fortunes) : les déclarations de mutation après décès (ou déclarations de succession)

1 SOUVESTRE Émile, « Mulhouse », *Revue de Paris*, III, 17.7.1836, p. 5 ; BOISSIÈRE Émile, *Vingt ans à Mulhouse (1855-1875)*, Mâcon, 1876, p. 102-103, 109-112 ; LAUFENBURGER Henry et PFLIMLIN Pierre, *Cours d'économie alsacienne*, t. 2, *L'industrie de Mulhouse*, Paris, Sirey, 1932, p. 244-246 ; FOHLEN Claude, *L'industrie textile au temps du Second Empire*, Paris, Plon, 1956, p. 73 ; HAU Michel, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Association des publications près les universités de Strasbourg, 1987, p. 418-420 ; STOSKOPF Nicolas, *Les patrons du Second Empire*, t. 4, *Alsace*, Paris-Le Man, Picard-Cenomane, 1994, p. 34 ; HAU Michel et STOSKOPF Nicolas, *Les dynasties alsaciennes*, Paris, Perrin, 2005, p. 48-54.

2 LAUFENBURGER Henry et PFLIMLIN Pierre, *op. cit.*, p. 244-245.

3 WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon (Presses Pocket), réédition 1964, p. 50.

4 BOISSIÈRE Émile, *op. cit.*, p. 102.

5 Connue sous cette dénomination, ce n'est pas une loi même s'il peut arriver, à l'instar des Buddenbrook de Thomas Mann, que la troisième génération détruise ce qu'ont construit les deux premières générations d'entrepreneurs.

sont obligatoires dans un délai de six mois après la date du décès. Elles entraînent la perception d'un droit d'enregistrement de 1% sur la valeur des biens déclarés et transmis en ligne directe. Ces déclarations sont conservées dans la série 3 Q des archives départementales et sont consultables dans un délai de cinquante ans. Pour l'historien, elles présentent l'avantage d'apporter des informations précises, claires et faciles à exploiter sur le montant et la composition des fortunes. Sur ce dernier point, l'intérêt est inégal : si on trouve le détail du portefeuille mobilier, des créances, des propriétés foncières et immobilières, les éléments du train de vie que sont meubles, bijoux, argenterie, œuvres d'art, vins, voitures et chevaux sont regroupés dans une seule rubrique qui en donne l'évaluation globale. Autre inconvénient, la déclaration est faite au bureau de l'Enregistrement du lieu où se trouve le bien. Il y a donc autant de déclarations que de biens dispersés et le risque est grand de prendre une partie pour le tout. Ainsi, pour une fortune totale estimée à 7 millions de francs, la déclaration faite par les héritiers de Frédéric Engel-Dollfus en 1884 au bureau de Mulhouse ne porte que sur ses biens mulhousiens, soit 2,8 millions, et doit être complétée par deux déclarations faites à Paris<sup>6</sup>.

L'idéal est donc d'avoir recours aux actes notariés, consultables soixante-quinze ans après le décès. Les inventaires, complétés le cas échéant par les liquidations et partages, livrent une foule d'informations qui vont bien au-delà de la connaissance des fortunes et sont essentielles à l'histoire familiale : prise du mobilier pièce par pièce, copie du contrat de mariage, successions recueillies par les époux, dots aux enfants, détail des acquisitions foncières et immobilières, etc., le tout avec de nombreuses références à des actes notariés antérieurs. Il suffit de dérouler la pelote... Mais on ne procède à un inventaire détaillé du mobilier que si le contexte de la succession le nécessite. Certains biens, comme les valeurs mobilières dont le cours est fluctuant, ne sont pas évalués au jour de l'inventaire (mais le seront au moment de la liquidation et du partage). Enfin, à Mulhouse, s'ajoute une difficulté supplémentaire : les minutes de la principale étude, qui comptait la plupart des industriels parmi ses clients, celle de M<sup>e</sup> Sandherr et de ses successeurs Claudon, Diemer et Hickel, portant sur la période 1851 à 1944, ont été détruites au cours des bombardements de 1944. Il est donc devenu impossible de pénétrer par des archives publiques dans les intérieurs de la plupart des grands patrons mulhousiens, à moins de pouvoir consulter des actes conservés par les descendants<sup>7</sup> ! Il est donc nécessaire d'aller chercher les patrons mulhousiens (ou apparentés) à Guebwiller, Thann ou à... Paris.

Enfin, il faut souligner que ces deux types de sources ont leurs propres limites. Elles ne disent rien des dépenses courantes ou somptuaires (réceptions, banquets, chasses, voyages, domesticité, etc.) qui, par définition, échappent à l'accumulation du patrimoine. En bonne logique, le flambeur invétéré serait condamné à finir sur la paille ! Elles renseignent d'autre part sur les fortunes au moment du décès, qui peut intervenir après cessation d'activité, revers de fortune ou plus simplement donation ou partage anticipés. A contrario, ce décès peut être celui d'une épouse et refléter au contraire l'état d'une fortune en cours de carrière. Ce sont des éléments à prendre en compte au cas par cas.

### Peut-on évaluer la création de richesses par l'industrie et sa répartition ?

Une question préalable consiste à s'interroger sur l'origine de ces fortunes, c'est-à-dire sur la création de richesses par l'industrie. L'enquête industrielle de 1839-1845 permet de calculer par établissement une approximation de la valeur ajoutée en soustrayant la valeur des matières premières à celle des produits fabriqués, assimilée au chiffre d'affaires. On peut ensuite calculer grossièrement la masse salariale en multipliant pour chaque catégorie – hommes, femmes, enfants – le nombre d'ouvriers par le salaire journalier moyen pour 300 jours de travail par

6 Voir *infra* note 67.

7 Les actes notariés sont souvent retranscrits dans les archives de l'Enregistrement, mais de façon abrégée, c'est-à-dire sans le détail de la prise du mobilier ou la copie d'actes antérieurs.

an<sup>8</sup>. On constate que la part des salaires est prépondérante variant entre 50 et 59 % de la valeur ajoutée, pas très éloignée de ce qu'elle est aujourd'hui dans l'industrie manufacturière, 62 %, y compris les charges sociales patronales. Le problème pour les salariés de l'époque, c'est qu'elle se répartit entre un très grand nombre de têtes : 750 chez André Koechlin & Cie où le salaire journalier moyen est de 2,50 F, mais 3 250 chez Dollfus-Mieg & Cie (DMC) ou 1 315 chez Charles Naegely & Cie.

Le « reste » comprend certainement d'autres consommations intermédiaires, qui devraient être en réalité défalquées de la valeur ajoutée (entretien, assurances, emballages, etc.), les salaires de quelques ingénieurs, commerciaux, employés, les impôts, les intérêts et remboursements d'emprunts et *in fine* la rémunération du capital, se répartissant elle-même entre besoins d'investissement et partage du bénéfice entre associés. Les données de cette enquête industrielle ne permettent absolument pas de se faire une idée de la répartition de ce « reste ». Mais à la différence de la situation la plus fréquente aujourd'hui où le profit est partagé par un grand nombre d'actionnaires d'une société anonyme, il l'est au XIX<sup>e</sup> siècle entre un petit nombre d'associés d'une société en nom collectif ou en commandite simple. Ainsi ce qui caractérise le partage très inégalitaire de la valeur ajoutée au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est moins le contraste entre la part des salaires et celle du capital que l'opposition entre le très grand nombre des salariés, condamnés à la pauvreté, et le très petit nombre des détenteurs du capital, susceptibles de s'enrichir.

Entreprise	Chiffre d'affaires	Matières premières	Valeur ajoutée	Masse salariale	« Reste »
André Koechlin & Cie	1 800	690	1110	562 (51 %)	548 (49 %)
DMC filature	1 200	877	323	217 (67 %)	106 (33 %)
DMC tissage	2 305	1 465	840	489 (58 %)	359 (42 %)
DMC blanchiment	88	28	60	44 (73 %)	16 (27 %)
DMC Impression	3 830	2 646	1 184	641 (54 %)	543 (46 %)
DMC total			2 407	1 391 (58 %)	1 024 (42 %)
C. Naegely & Cie	3 000	2 090	910	539 (59 %)	371 (31 %)
Haut-Rhin	129 000	83 000	46 000	26 700 (58 %)	19 300 (42 %)

#### Partage de la valeur ajoutée dans quelques entreprises mulhousiennes et dans le Haut-Rhin vers 1840 (en milliers de francs)<sup>9</sup>

Un tableau publié par Paulette Teissonnière-Jestin permet d'aller plus loin en renseignant sur les bénéfices nets de l'entreprise Schlumberger Fils & Cie<sup>10</sup>, pendant un peu plus de vingt ans. On constate qu'ils sont très irréguliers, variant dans des proportions considérables d'une année

8 Sachant que la colonne « salaires » donne souvent une fourchette entre minimum et maximum.

9 Source : *Enquête industrielle de 1839-1845. Statistique générale de la France*, 1<sup>ère</sup> série, volume 7, Paris, 1847, p. 136-139 et 146-147. Il n'a pas paru nécessaire de totaliser les chiffres d'affaires et la valeur des matières premières des différentes étapes de fabrication chez DMC, car une bonne part des fabrications à chaque stade est destinée à la consommation interne. Compte tenu de ce risque de double compte, la totalisation concernant le Haut-Rhin, réalisée par la *Statistique générale de la France*, est probablement surévaluée.

10 Qui exploite à Mulhouse l'usine textile de la Dentsch ainsi que celle de la Mer rouge à partir de 1865. TEISSONNIERE-JESTIN Paulette, « Les Schlumberger de 1830 à 1930 », in HAU Michel (dir.), *Familles industrielles d'Alsace*, Strasbourg, Oberlin, 1989, p. 141 (d'après Archives Mulhouse, 9 TT 10).

à l'autre, notamment dans les années 1840. La tendance est néanmoins à l'augmentation, surtout dans les années 1860 qui ont sans nul doute permis à Jules-Albert Schlumberger de devenir millionnaire. Il suffit alors de quelques bonnes années pour engranger des sommes considérables.

Années	Bénéfices de la société	Pertes de la société	Part de J.A. Schlumberger (%)	Part d'Henri Ziegler (%)	Part d'Ed. Schwartz (%)
1845	40 000 F		95	5 +	/
1846	80 000 F		94	6	/
1847	55 000 F		93	7	/
1848		137 000 F +++	100	0	/
1849	21 000 F		91	9	/
1850	195 000 F		90	10	/
1851	68 000 F		90	10	/
1852	115 000 F		90	10	/
1853	170 000 F		90	10	/
1854	99 550 F		90	10	/
1855	119 000 F		90	10	/
1856	70 000 F		88	12	/
1857	30 000 F		77	13	10 ++
1858		25 000 F	100	0	0
1859	233 044 F		70	15	15
1860	272 000 F		70	15	15
1861	540 000 F		70	15	15
1862	442 000 F		70	15	15
1863	240 000 F ++++		70	15	15
1864	26 250 F		70	15	15
1865	100 000 F		70	15	15
1866	600 000 F		70	15	15
1867	1 170 000 F		70	15	15
1868	1 000 000 F		70	15	15

#### Bénéfices nets de Schlumberger Fils & Cie (1845-1868)

#### La hiérarchie des fortunes à Mulhouse (et environs)

L'enquête de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC) sur les patrons du Second Empire, fondée sur la méthode prosopographique, a permis de sélectionner une vingtaine de millionnaires mulhousiens (et apparentés)<sup>11</sup>. On peut ajouter quatre autres noms (Jean Zuber-Karth et les frères de Jean Dollfus, Émile, Mathieu et Daniel, dit Dollfus-Ausset<sup>12</sup>) qui n'ont

11 STOSKOPF Nicolas, *Les patrons...*, *op. cit.* La méthode prosopographique consiste à collectionner les biographies d'un groupe social donné pour ensuite les confronter et en tirer des enseignements. L'absence de financements pour cette enquête (y compris le remboursement des frais de transport...) n'a pas permis à l'époque d'entreprendre une étude plus systématique qui aurait révélé d'autres millionnaires. Par ailleurs, il n'était pas encore possible de remonter au-delà de cent ans dans les archives de l'Enregistrement et des notaires, donc de connaître les fortunes de patrons décédés après 1890 comme Auguste Scheurer-Kestner, Charles Naegely, Lazare Lantz, Gustave Dollfus, Ivan Zuber, etc.

12 ZUBER-KARTH Jean, 22.3.1854, ADHR 3Q 105/37 ; DOLLFUS Émile, 15.1. et 26.2.1859, ADHR 3Q 164/87 et 88 ; DOLLFUS-AUSSET Daniel, 9.7.1871, ADHR 3Q 105/52 ; DOLLFUS Mathieu, 7.6.1888, AP DQ7 12199.

pas été retenus comme « patrons du Second Empire » pour différentes raisons<sup>13</sup>. On est encore loin des quatre-vingt-sept millionnaires évoqués par André Koechlin. Pour confirmer ou non son assertion, il faudrait entreprendre une recherche plus systématique à partir des dates de décès de tous les associés des grandes affaires mulhousiennes ou...éproucher environ soixante registres de déclarations de succession enregistrées au bureau de Mulhouse de 1854 à 1890<sup>14</sup>...

Nom	Date	Fortune	Source
Nicolas Schlumberger	1867	17,8	Archives privées
Georges Steinbach	1871	13,4	DS Mulhouse (épouse)
André Koechlin	1872	12,6	Liquidation Mulhouse et Paris (épouse)
Jean Dollfus	1883	9,8	DS Mulhouse (épouse)
Frédéric Engel-Dollfus	1883	7	DS Paris et Mulhouse, inventaire
Nicolas-F. Koechlin	1875	5,9	DS Paris et Mulhouse, liquidation
Mathieu Dollfus	1887	5,3	DS Paris et liquidation
Isaac Koechlin	1856	5,2	Inventaire
Henry Schlumberger	1876	5,2	DS Guebwiller
Henry Haeffely	1877	5	Testament
Jules-A. Schlumberger	1892	5	Estimation
Charles Kestner	1870	3,6	DS Thann
Edouard Vaucher	1874	3,6	DS Mulhouse
Charles Mieg	1868	3,5	DS Mulhouse
Daniel Dollfus-Ausset	1870	3,3	DS Habsheim
Xavier Jourdain	1864	2,9	DS Altkirch (épouse)
Jean-Jacques Bourcart	1855	2,8	DS Guebwiller et inventaire
J. Hartmann-Liebach	1876	2,4	DS Mulhouse
Edouard Trapp	1873	2	DS Mulhouse
Jean Koechlin-Dollfus	1870	1,8	Liquidation et partage
Émile Dollfus	1858	1,7	DS Mulhouse
Aimé-Philippe Gros	1892	1,2	DS Paris
Albin Gros	1882	1,1	DS St-Amarin
Jean Zuber-Karth	1853	1	DS Habsheim

### Vingt-quatre industriels millionnaires de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>

- 13 Jean Zuber-Karth est mort trop tôt, Émile Dollfus s'est retiré des affaires en 1850, Daniel s'est assez vite effacé au profit de son fils Auguste, Mathieu représente DMC à Paris et n'est pas présent à Mulhouse.
- 14 Les registres avant 1854 manquent. Cf. inventaire de la sous-série 3Q, en ligne, p. 82 (<http://www.archives.haut-rhin.fr/ressource/a011443776139GCyHuB>)
- 15 Références in STOSKOPF Nicolas, *Les patrons...*, op. cit. à compléter par la note 13, supra; Les estimations ont pu être révisées en fonction des recherches complémentaires réalisées pour le présent article (voir références infra) ainsi que pour Jacques Koechlin-Dollfus d'après la liquidation et partage, 1.4.1871, M<sup>e</sup> Dujardin, ADHR 6E/48/222 À noter qu'est mentionnée dans ce tableau la fortune d'Isaac Koechlin père, alors que la notice de l'ouvrage est consacrée à son fils.

Sans surprise, on trouve, au sommet de la hiérarchie des fortunes, l'élite de l'élite, représentée par des hommes comme Nicolas Schlumberger, André Koechlin, Jean Dollfus ou Frédéric Engel-Dollfus. Georges Steinbach se glisse dans les premiers rangs grâce à l'estimation très élevée de son avoir dans la société Steinbach, Koechlin & Cie (98 % de sa fortune) au moment du décès de son épouse en 1871.

Localisation (nombre de cas)	Banquiers Paris (63)	Lyon (57)	Mulhouse (24)	Marseille (49)	Loire St-Etienne (29)	Nord (34)
+ de 20 MF	22	4				
10-20 MF	18	9	13	?	4	
5-10 MF	27	22	33	22	10	9
1-5 MF	33	65	54	78	86	91
	100	100	100	100	100	100

### Hiérarchies des fortunes patronales du Second Empire sur quelques grandes places ou régions françaises<sup>16</sup>

Si l'on compare la hiérarchie des fortunes mulhousiennes à celle de quelques autres grandes places ou régions industrielles, on se rend compte qu'elle est très comparable à celle de Lyon où quelques banquiers occupent les premiers rangs<sup>17</sup>. Par la concentration de richesses, Mulhouse devance nettement Marseille, la Loire ou le Nord et serait sans doute resté un des tout premiers pôles d'affaires français si la guerre de 1870 n'en avait décidé autrement.

#### À quoi servent ces grandes fortunes ?

L'étude de la composition des fortunes permet de répondre à la question de leur utilisation, voire de leur utilité. Celle d'Isaac Koechlin (1784-1856), estimée à 5 169 000 francs<sup>18</sup>, offre un bon exemple d'enrichissement et d'accumulation de capital pendant cinquante ans de carrière : petit-fils de Samuel Koechlin, cousin germain d'André et de Nicolas Koechlin, il a créé de 1805 à sa mort, le 18 septembre 1856, un imposant ensemble industriel composé de six usines de filature et de tissage dans la basse vallée de la Thur à Willer, Moosch et Bitschwiller<sup>19</sup>. Son inventaire reflète d'ailleurs la préoccupation majeure qui préside à la succession, à savoir combiner la transmission de l'entreprise aux trois fils, Isaac, Édouard et Gustave, tout en préservant un partage égalitaire entre les dix enfants. Dans son testament, daté du 25 avril 1856, Isaac Koechlin précise en effet que « les usines et propriétés immobilières [...] ne pourront pas

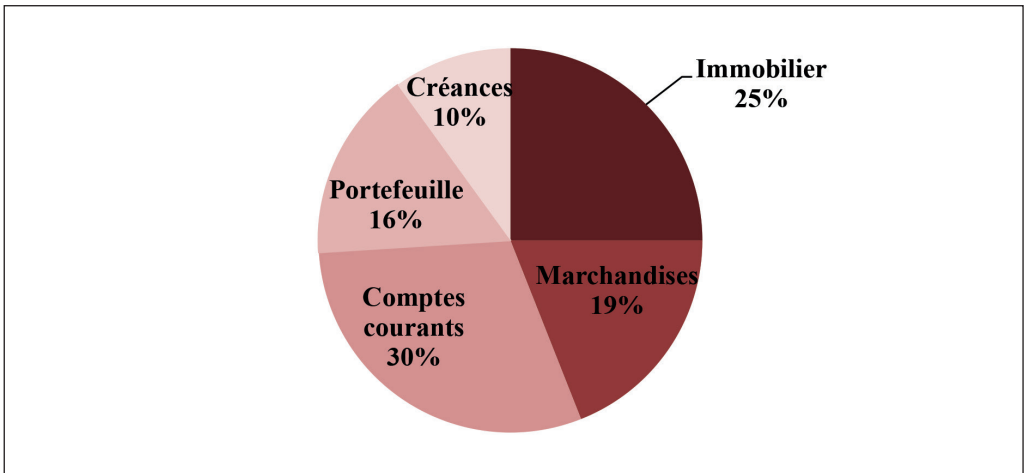
16 D'après les volumes de la collection *Les patrons du Second Empire* : CATY Roland, RICHARD Éliane et ECHINARD Pierre, t. 5. *Marseille*, 1999 ; STOSKOPF Nicolas, t. 7. *Banquiers et financiers parisiens*, 2003 ; CAYEZ Pierre et CHASSAGNE Serge, t. 9. *Lyon et le Lyonnais*, 2006 ; THERMEAU Gérard-Michel, t. 11. *Loire – Saint-Étienne*, 2010. Hors collection : BARBIER Frédéric (dir.), *Le Patronat du Nord sous le Second Empire, une approche prosopographique*, Paris-Genève, Droz, 1989.

17 Pour d'autres comparaisons, voir DAUMARD Adeline (dir.), *Les fortunes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris/La Haye, Mouton, 1973 ; *Id.*, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France*, Paris, Aubier, 1987 ; DAUMAS Jean-Claude, *La révolution matérielle. Une histoire de la consommation, France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 2018.

18 Inventaire, 16.10.1856 et liquidation, 21.10.1856, M<sup>e</sup> Gchwind, ADHR 6E 77/112.

19 Deux filatures à Willer totalisant 20 580 broches, un établissement à Willer avec vingt-quatre machines à parer, trois tissages à Willer, Bitschwiller et Moosch totalisant 821 métiers (d'après l'inventaire).

être morcelées sans nuire à leur valeur étant au point de vue de leur destination industrielle et formant entre elles un tout indissociable. » Il les évalue lui-même à 1,3 millions de francs, que les preneurs auront à verser dans la masse de la succession, en y comprenant « tous les objets quelconques qui servent directement ou indirectement à l'exploitation des usines [...] telles que pièces de rechange et d'approvisionnement de chantiers de toute espèce, puis chevaux, voitures, chariots, harnais, fourrages et tout ce qui dépend des ateliers et écuries, en somme tout ce qui n'a jamais été noté dans les inventaires annuels ». Il précise par la suite qu'il faut distinguer le bois à brûler du bois de construction « compris dans les approvisionnements des chantiers ». De ses propriétés immobilières, il ne distrait que sa maison de Willer, estimée avec tout le mobilier qu'elle contient à 20 000\* francs<sup>20</sup>, pour la léguer à sa fille Laure qu'il met à la charge de ses successeurs<sup>21</sup>. Probablement malade, celle-ci décèdera à dix-neuf ans en 1859<sup>22</sup>.



Fortune d'Isaac Koechlin en 1856 : 5 169 000 francs<sup>23</sup>

Hormis ces 20 000 francs, la fortune d'Isaac Koechlin est entièrement professionnelle. Elle se répartit en cinq grandes masses :

- L'inventaire commence par celui des marchandises : des matières premières (450 t. de coton brut : 820 000 F ; 42 t. de fécule : 16 800 F), du combustible (1 100 stères de bois : 8 300 F ; 586 m<sup>3</sup> de houille : 9 400 F) et des produits finis (32 t. de coton filé : 90 500 F ; 984 pièces de calicot : 23 400 F), au total, 975 000 francs.
- Sept créances sur des confrères, Koechlin-Dollfus & Frères, Charles Naegely, Jules Lehr, etc., se montent au total à 454 000 francs, auxquels s'ajoutent trois créances douteuses de 77 000 francs.

20 Pour la clarté de la lecture, les chiffres sont arrondis par nos soins. Il peut arriver qu'ils le soient dans les documents d'archives, ce qui n'a pas tout à fait le même sens. Quand c'est le cas et que c'est significatif, nous l'indiquons par un \*.

21 En dehors de la maison, sa part est un capital non remboursable entre les mains d'Isaac, Édouard et Gustave qui doivent lui verser une rente de 4,5 %.

22 Cf. généalogie Koechlin sur [koechlin.net](http://koechlin.net).

23 Pour ce graphique et ceux qui suivent, nous avons essayé d'harmoniser les couleurs : nuances de rouge pour les biens de nature professionnelle, vert pour les dons aux enfants, nuances de bleu pour les biens à usage privé.



- 1 527 000 francs en compte courant également chez des confrères (Koechlin-Dollfus & Frères: 834 000 F; Laederich-Kullmann & Cie: 193 000 F) ou chez des négociants de Paris (Armand Boissaye, Pierre Meslier, Alfred Collin, Ernest Selleron qui est par ailleurs son gendre). Contrairement à de l'argent déposé en banque, ces comptes ne sont pas destinés aux dépenses courantes, mais permettent de tirer des traites pour régler des approvisionnements et autres frais généraux.
- Un portefeuille de valeurs mobilières de 818 000 francs, dont 532 000 en actions et 286 000 en obligations.
- 51 hectares enfin de propriétés foncières en trente-six parcelles à Willer, Moosch et Bitschwiller, dont quatorze sont occupées par les usines, le reste en prairies. C'est une réserve foncière, mais aussi une nécessité pour la production du fourrage servant à l'alimentation des chevaux. Seule échappe à ces nécessités industrielles une parcelle de vigne de 57 ares.

Au vu de la composition de sa fortune, Isaac Koechlin peut être tenu pour le prototype de l'entrepreneur calviniste ou weberien, entièrement tourné vers le développement de son affaire, habité par l'esprit du capitalisme, c'est-à-dire privilégiant l'investissement sur la consommation et la jouissance de la fortune. L'argent de l'industrie retourne et reste dans l'industrie: ce qui n'est pas directement utilisé par l'entreprise est placé soit au sein d'un réseau très restreint de relations d'affaires, soit en valeurs mobilières. Toutes ces sommes, de même que le patrimoine foncier, sont des réserves qui peuvent être mobilisées en cas de coup dur à une époque où les entrepreneurs sont responsables sur la totalité de leur fortune personnelle. Si les dispositions de la succession ne permettent pas de connaître la composition du mobilier, la modestie de sa maison de Willer, devenue aujourd'hui la mairie de la localité<sup>24</sup>, n'incline pas à l'imaginer en contradiction avec ses dimensions et son allure générale, ni avec ce que l'on suppose du train de vie de ce veuf qui l'est depuis la mort de sa seconde épouse en 1840.

Grande fortune et austérité, c'est la même combinaison que l'on retrouve chez Ferdinand Boigeol: ce luthérien, originaire de Montbéliard, a créé lui aussi à partir de rien un ensemble industriel considérable de sept usines autour de Giromagny et laisse à sa mort en 1866 une fortune de 4,3 millions de francs (dont 634 ha de prés et de forêts sur les pentes du Ballon d'Alsace). Mais sur sa tombe, l'un de ses amis le qualifie de «presque pauvre<sup>25</sup>»...

### Des millionnaires «presque pauvres» ?

Les millionnaires de la région mulhousienne ont-ils pu dire au soir de leur vie à l'instar de Johnny Hallyday: «J'ai oublié de viiii...iiiiivre...»? Plusieurs exemples montrent qu'il n'en est rien ! Pour s'en convaincre, on peut commencer par analyser deux des plus grandes fortunes de la région, celles de Nicolas Schlumberger et d'André Koechlin, qui sont tous les deux retraités au moment de leur décès, c'est-à-dire rentiers dans la terminologie de l'époque. Si les archives ne permettent de pénétrer ni chez l'un, ni chez l'autre, elles sont suffisamment parlantes pour montrer que l'esprit du capitalisme, dont ces deux anciens fabricants de machines restent très imprégnés, n'est pas incompatible avec une jouissance «raisonnable» de la fortune... Mais c'est en visitant la maison de Jean-Jacques Bourcart et ses dépendances, c'est-à-dire en consultant l'inventaire dressé à son décès, que l'on appréhende vraiment ce qu'est la consommation d'une grande famille bourgeoise au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

### La fortune de Nicolas Schlumberger

Nicolas Schlumberger (1782-1867) a quatre-vingt-trois ans lorsqu'il transmet à trois de ses fils en 1865 l'entreprise Nicolas Schlumberger & Cie, qu'il a créée à Guebwiller cinquante-cinq ans

24 D'après Pierre Fluck.

25 BOIGEOL Robert, «Une famille protestante dans le textile: les Boigeol», *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, n° 77, 1985, p. 38.

plus tôt. C'est l'occasion d'une donation-partage par laquelle les époux Schlumberger cèdent à leur neuf enfants 3 240 000 francs, dont un million représente la valeur des deux usines, filature et atelier de constructions mécaniques, le reste étant en argent<sup>26</sup>. Nicolas Schlumberger meurt deux ans plus tard le 16 janvier 1867. L'inventaire est dressé en un temps record<sup>27</sup>, par M<sup>e</sup> Hickel, notaire à Mulhouse, le 24 janvier et enregistré le 26<sup>28</sup>. Mais la succession n'est déclarée au bureau de l'Enregistrement de Guebwiller que le 15 juillet<sup>29</sup>. Le partage interviendra en janvier 1868. Ce décalage explique les variations de valeur du portefeuille mobilier entre l'inventaire, conservé par la famille<sup>30</sup> et étudié naguère par Paulette Teissonnière-Jestin, et la déclaration de succession<sup>31</sup>. Cette dernière révèle un patrimoine détenu à Guebwiller de près de 12 978 000 de francs, tout près donc de 13 millions<sup>32</sup>. Il manque les biens possédés ailleurs, notamment 568 hectares de forêts en Alsace et un hôtel, rue de Castiglione à Paris, soit 875 000 francs<sup>33</sup>.

Manifestement, Nicolas Schlumberger a passé les dernières années de sa vie à boursicoter. Il détient un portefeuille mobilier de 6 996 000 francs dont la caractéristique principale est d'être très diversifié autour de valeurs françaises (4,7 millions) ou étrangères (2,3 millions), suisses, britanniques, américaines, autrichiennes, italiennes, espagnoles, belges et bavaroises, par ordre décroissant d'importance ! Clarisse Schlumberger se désole de cette orientation de son aïeul qui aurait été encouragée par un certain M. Parisot<sup>34</sup>, rue Saint-Fiacre à Paris. Faisant office de gestionnaire de fortune, il serait devenu l'homme de confiance de la famille, chargé notamment de se procurer à Paris tous les produits de luxe introuvables en Alsace, « fruits de mer, poulardes truffées et autres gourmandises [...] Rondement achetées au petit matin, ces précieuses denrées conservées sur la glace faisaient route [...] pour assurer le succès des réceptions. Pas de petits cadeaux, pas de vêtements élégants dont l'achat ne fut confié à Parisot... » Sous son influence, Nicolas Schlumberger aurait perdu « toute aspiration à consacrer une part de cette fortune à quelque cause d'intérêt général<sup>35</sup> ».

Cela reste à voir, car la répartition de ce portefeuille n'est pas totalement dénuée de sens pour un industriel alsacien. Il finance des collectivités locales en souscrivant aux obligations de

26 D'après Paulette TEISSONNIERE-JESTIN, *op. cit.*, p. 157. L'auteur indique que les usines sont nettement sous-évaluées. D'après un carnet tenu par Nicolas Schlumberger lui-même, le contrôleur des contributions directes les a estimées en 1857 à 3 676 000 F. (cf. note 137, p. 204).

27 À double titre : huit jours après le décès, ce qui est très inhabituel, et en un seul jour, ce qui montre que... le travail était déjà fait, mais aussi que les meubles meublants n'ont pas été inventoriés. En effet, d'après deux actes de 1837 et 1844, Nicolas Schlumberger avait fait don à son épouse de « tous ses biens meubles de nature corporelle et de tous les immeubles dépendants de la communauté ». Il n'était donc pas nécessaire de procéder à un inventaire détaillé des premiers.

28 Enregistré (à Mulhouse), mais le contenu n'est pas retranscrit : ADHR 3Q/164/109.

29 ADHR 3Q/100/54.

30 Nous ne l'avons pas sollicitée pour le présent article.

31 Le portefeuille est évalué 7,8 MF en janvier (Paulette Teissonnière-Jestin, *op. cit.*, p. 158), 7 MF en juillet. Entre-temps, beaucoup de valeurs, notamment étrangères, sont désormais considérées comme des non-valeurs et mentionnées « pour ordre ». Du même coup, le portefeuille de valeurs étrangères est passé de 3 à 2,3 millions.

32 Le chiffre de 17,8 MF qui figure sur le tableau *supra*, établi d'après les données de Paulette Teissonnière-Jestin (*op. cit.*, p. 158) comprend la donation-partage de 1865, les biens non déclarés à Guebwiller et prend en compte la valeur du portefeuille à un moment qui n'est pas celui de la déclaration de succession.

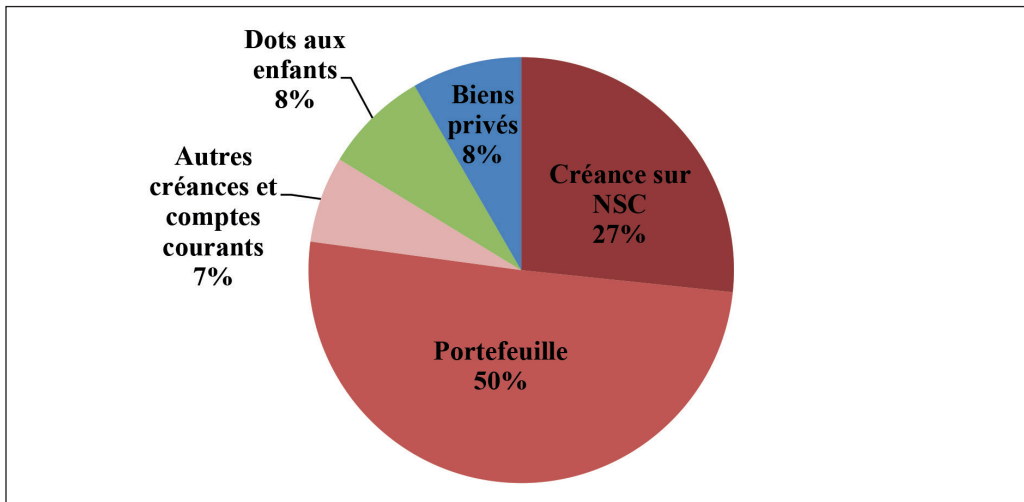
33 Au moment du partage en janvier 1868, le patrimoine immobilier recueilli par la veuve Schlumberger est d'un revenu de 52 560 F, soit une valeur de 1 053 200 F (d'après Paulette Teissonnière-Jestin, *op. cit.*, note 139, p. 204) dont on déduit 178 200 F pour les biens de Guebwiller (cf. *infra*). D'après ses indications, les forêts vaudraient 682 000 F et l'hôtel de la rue de Castiglione, 193 000 F.

34 Par ailleurs, membre du conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle.

35 Clarisse Schlumberger, *Schlumberger, racines et paysages*, Strasbourg, Oberlin, 1997, p. 188-189.

Colmar (780 000 F) et de Mulhouse (149 000 F) ; il participe au capital d'entreprises régionales, comme la Filature de laine peignée d'Erstein (520 000 F), les houillères de Ronchamp (552 000 F), le canal des houillères de la Sarre (545 000 F) ; il s'intéresse plus largement aux valeurs ferroviaires françaises (643 000 F), houillères (528 000 F) et gazières (288 000 F) ; il n'est pas absent de sociétés philanthropiques, cités ouvrières de Guebwiller (34 000 F) ou asile agricole de Cernay (5 000 F).

Les mêmes caractères se retrouvent dans les créances : hormis 3,7 millions de francs prêtés à Nicolas Schlumberger & Cie, elles se montent à 855 000 francs, dont 583 000 sur des confrères (Rogelet à Buhl, Zuber & Rieder à Illzach, Mantz, Schlumberger & Cie à Mulhouse, etc.), 68 000 sur des œuvres protestantes (maison des diaconesses de Strasbourg, asile des aveugles d'Illzach, Société évangélique de France) ou leur représentant (Théodore Braun, président du consistoire de la confession d'Augsbourg à Strasbourg) et 72 000 sur des particuliers. Parmi eux, on trouve des ouvriers de Guebwiller, des instituteurs, un contremaître, un garde-forestier, débiteurs de Nicolas Schlumberger pour quelques centaines, voire milliers, de francs. Sont compris dans cette somme, divers particuliers de plusieurs communes pour ventes de bois (22 700 F) et sept concitoyens de Guebwiller pour vente de noix (1707 F) ! Notre rentier continue à faire du commerce !



Fortune de Nicolas Schlumberger en 1867 : 13 852 000 francs

La partie proprement familiale ou personnelle (ou bien privés) représente peu dans cette fortune considérable, surtout si l'on déduit encore 1,1 million de francs de dots (838 000 F) et donations aux enfants en 1846 (262 000 F), c'est-à-dire sans compter ici la donation-partage de 1865. Mais, 54 000 francs en compte courant chez des banquiers, 48 772 francs d'argent comptant disponible, 56 000\* francs de mobilier estimé en bloc, 179 200 francs de biens immobiliers à Guebwiller et Buhl ne constituent pas des montants négligeables. Nicolas Schlumberger habite à Guebwiller une maison d'habitation avec « bâtiment accessoire à usage de salle de billard, remises, écuries, cours, jardins », estimé 80 000 francs et possède également sur la route de Buhl le domaine d'Angreth d'une valeur de 66 000 francs. Mais on est encore qu'au tout début de la constitution d'un domaine viticole qui se limite alors à 2,6 hectares de vignes.



*Maison Schlumberger  
Photos réunies pour les noces d'or de Jean et Clarisse Schlumberger, 22 février 1895  
(coll° particulière).*

### *La fortune d'André Koechlin*

Comme son cousin Isaac, André Koechlin (1789-1875) est un petit-fils de Samuel Koechlin et le gendre de Daniel Dollfus-Mieg. Il vit à Paris depuis le début du Second Empire. Lorsque meurt à Mulhouse son épouse, Ursule, le 30 juin 1872, il vient, à près de quatre-vingt-trois ans, de prendre sa retraite en fusionnant son entreprise André Koechlin & Cie avec Graffenstaden et en constituant une société anonyme, la Société alsacienne de constructions mécaniques (SACM), au capital de 15 millions de francs. Son apport est rémunéré par 1 200 actions, représentant un capital de 6 millions<sup>36</sup>. Il décède trois ans plus tard, le 24 avril 1875 à Paris, chez son gendre, le vicomte René de Maupeou, 11, rue Cambacérès. Deux successions sont donc ouvertes à quelques années de distance.

En 1872, la première porte sur les biens de la communauté réduite aux acquêts existant depuis le mariage des époux Koechlin en 1813<sup>37</sup>. Les apports par dot ou héritage d'Ursule ayant été de 520 000\* francs et ceux d'André de 25 000\* francs<sup>38</sup>, les acquêts représentent l'essentiel d'une fortune de 12,6 millions, dont 11,6 millions à Mulhouse et 964 000 francs à Paris<sup>39</sup>. C'est peut-être un minimum, car il n'est pas dressé d'inventaire (sauf pour le mobilier de Paris, mais il n'est pas joint à l'acte)<sup>40</sup> : les deux notaires sont priés de passer d'emblée à la liquidation et au partage, si bien qu'à Mulhouse, « les masses actives [sont] établies sur les simples déclarations de M. André Koechlin, les autres parties [...] admettent ces déclarations comme devant servir de base à la fixation de leurs droits [...] sans recourir au préalable à un inventaire régulier ».

Aux actions de la SACM (6 MF), s'ajoutent des valeurs... prussiennes, actions des mines de Stolberg (1 MF) et des mines du Phénix près de Cologne (près de 500 000 F), deux sociétés qu'André Koechlin a présidées. Le portefeuille mobilier (9,8 MF), très concentré sur quatre valeurs, à la différence de celui de Nicolas Schlumberger, est complété par des obligations des Tabacs d'Italie à Florence (2,3 MF). Le patrimoine mulhousien comprend encore les dots et donations faites aux quatre filles (1 120 000 F), deux créances (244 000 F) et des propriétés dont la pièce maîtresse est « le château avec écuries et remises, maison pour les domestiques, maison servant de logement pour le portier, maison du fermier avec grange et écuries, jardin anglais, jardin potager et verger, vignes, étang et terrain, le tout connu sous la dénomination de château du Hasenrain [...] pour une superficie de 10 ha 98 a 71 ca », estimé, avec tous les objets mobiliers qu'il contient, 400 000 francs. André Koechlin est enfin propriétaire de trois maisons d'ouvriers (14 000 F) et de près de dix-huit hectares de vignes, de prés et de terrains divers sur les bans de Mulhouse et Brunstatt (46 000 F). Quant aux effets personnels d'Ursule Koechlin, bijoux compris, ils ne sont estimés que 3 000 francs.

Au terme du partage, André Koechlin conserve ses biens immobiliers, la quasi-totalité de ses actions SACM, soit 6,4 millions, ainsi qu'un usufruit d'1,5 million restant en indivis (et destiné à être partagé à sa mort) comprenant notamment les actions Stolberg et une partie des actions Phenix.

36 L'assemblée constitutive s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 1872. Son apport personnel est bien de 6 MF, et non de 6,6 comme nous l'avons écrit par erreur, 120 actions, soit 600 000 F revenant à ses ex-associés. Cf. STOSKOPF Nicolas in VITOUX Marie-Claire (dir.), *SACM. Quelle belle histoire. De la Fonderie à l'Université, Mulhouse, 1826-2007*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2007, p. 39.

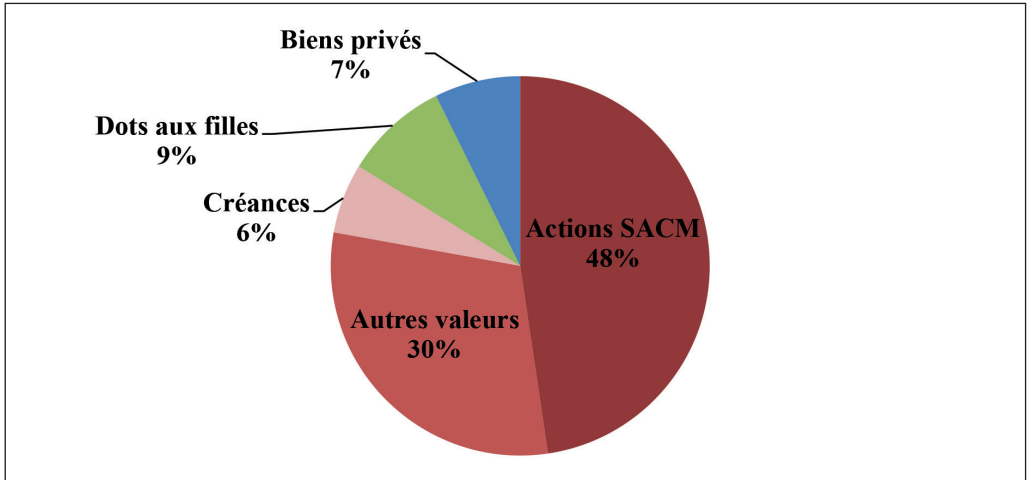
37 Contrat de mariage, 19.8.1813, M<sup>e</sup> Ebersol.

38 André Koechlin a bien recueilli les successions de ses pères et mères, mais ne pouvant justifier leur montant par des actes enregistrés, il renonce à exercer une reprise sur les biens de la communauté (voir référence ci-dessous).

39 Liquidation et partage à Mulhouse, 4.12.1872, M<sup>e</sup> Salathé, ADHR 6E/147/238. À noter que c'est le dernier acte (n° 22 967) de M<sup>e</sup> Salathé et qu'il est classé sous le n° 69 et à la date du 31.12.1872 dans les minutes de son successeur, M<sup>e</sup> Gruber. Liquidation et partage à Paris, 13.2.1873, M<sup>e</sup> Champetier de Ribes, AN MC/ET/L/1326.

40 D'autant plus regrettable qu'André Koechlin est client à Mulhouse de M<sup>e</sup> Salathé, dont les archives sont bien conservées !

Les « biens de France » comprennent un hôtel particulier 16, rue des Écuries d'Artois (aujourd'hui rue d'Artois, dans le huitième arrondissement), acquis en mars 1867, valant 375 000 francs, un mobilier de 83 514 francs et une créance de 506 000 francs sur son neveu par alliance, l'agent de change Edmond Dollfus, fils de Mathieu Dollfus. Bien qu'il conserve en toute propriété 603 000 francs, dont l'hôtel particulier et son mobilier, André Koechlin habite déjà chez son gendre en février 1873 et ne gardera pas cet hôtel. À son décès, il n'occupe rue Cambacérés que deux pièces, meublées de façon très modeste, pour un montant de 3 187 francs, dont 1 200 francs de médailles en or et quelques jetons de présence en argent<sup>41</sup>.



Fortune d'André Koechlin en 1872: 12 600 000 francs

Lorsque celui-ci survient, André Koechlin possède, d'après la déclaration de succession déposée à Mulhouse<sup>42</sup>, 11,2 millions, soit 1,8 million de plus que ce qu'il avait conservé en 1872 (8,67 millions en pleine propriété et 750 000 F en usufruit<sup>43</sup>). Cette différence peut s'expliquer par des omissions en 1872, mais aussi par des évolutions boursières : ainsi l'action SACM, émise à 5 000 francs, en vaut désormais 6 000. Comme André Koechlin a acheté dix-neuf actions supplémentaires, son portefeuille SACM vaut désormais 7 314 000 francs auxquels s'ajoutent 490 000 francs de dividendes et un compte courant de 23 000 francs. Les conséquences financières des autres mouvements sur le portefeuille sont évidemment impossibles à évaluer. Notons simplement que les actions Stolberg ont été vendues, que la part du Phénix a diminué (112 000 F au lieu de 194 000 F) au profit d'1,9 million en obligations des Tabacs d'Italie<sup>44</sup> et de 640 000 francs en rente française<sup>45</sup>. À l'inverse, les propriétés mulhousiennes subissent une décote que rien n'explique : le Hasenrain est désormais estimé 192 000 francs, son mobilier,

41 Inventaire, 24.5.1875, M<sup>e</sup> Desforges, AN MC/ET/LXXXVIII/1656.

42 Déclaration de succession, 29.1.1876, ADHR 3Q 169/47. À noter qu'elle inclut les biens parisiens « pour ordre » (c'est-à-dire non totalisés et non taxés) et que les valeurs sont exprimées en marks.

43 Quelques indices montrent que cet usufruit est compris dans la déclaration de 1875 : on y retrouve notamment une créance de 200 000 F sur un certain Koechlin (sans précision) et, sous la mention d'une créance en compte courant de 139 000 francs chez Mallet Frères à Paris, la part de la créance sur Edmond Dollfus attribuée à André Koechlin, soit 120 000 francs.

44 À la suite d'échanges avec ses enfants portant notamment sur les meubles ? On ignore les raisons de cette appétence pour les Tabacs d'Italie...

45 Cette somme correspond peut-être au réinvestissement du résultat de la vente de la rue d'Artois et de son mobilier.

56 000\* francs et les autres propriétés, 44 600 francs, soit un total de 292 600 francs, contre 460 000 francs en 1872. Le dernier élément notable est la mention d'un compte courant à la Société générale de Mulhouse de 65 000 francs.

Le très bel hôtel de la rue d'Artois et le « château » du Hasenrain, des mobiliers de 83 000 et 56 000 francs (dont on regrette de ne pas connaître le détail !), sont révélateurs d'une aisance assumée, voire affichée, assez loin de l'austérité weberienne, sans pour autant qu'on puisse dire que les capitaux ont été détournés de l'industrie. Pour ce fabricant de locomotives, habitué à côtoyer les grands patrons de compagnies ferroviaires, les Rothschild, Pereire, Bartholony, Talabot, etc. et leurs ingénieurs, un hôtel particulier à Paris n'est pas une résidence secondaire, mais un outil de travail, dont il se débarrasse d'ailleurs dès qu'il cesse ses fonctions. La fortune de ce « rentier » reste le reflet de sa vie professionnelle.

### *La fortune de Jean-Jacques Bourcart*

Retournons à Guebwiller pour analyser enfin un inventaire détaillé, celui de Jean-Jacques Bourcart (1801-1855), grande figure de la philanthropie patronale<sup>46</sup>. Par son père, d'origine suisse, c'est un industriel de deuxième génération, mais par sa mère, Anne-Catherine Koechlin, c'est un arrière-petit-fils de Samuel Koechlin. Il est en outre le beau-frère de Nicolas et Daniel Schlumberger qui ont épousé ses sœurs.

À première vue, et si l'on s'en tient à sa déclaration de succession, sa fortune ne s'écarte pas d'un modèle généralisé dans la région mulhousienne : l'essentiel – 2 705 000 francs déclarés à l'Enregistrement – est professionnel, constitué de capitaux investis dans les affaires. Il s'agit en l'occurrence de diverses créances sur son ancien associé, Nicolas Schlumberger, avec lequel il a rompu en décembre 1851 : ses héritiers les évaluent à 2,1 millions et réclament en plus 250 000 francs au titre des bénéfices depuis la rupture. Ce n'est qu'au terme d'un procès qu'ils récupéreront leur dû une dizaine d'années plus tard dans une proportion que l'on ignore<sup>47</sup>. Une dizaine d'autres créances (160 000 F)<sup>48</sup> et un solde de 26 300 francs dans la société Jean-Jacques Bourcart & Fils, qui vient d'être constituée, officiellement en décembre 1854, mais dont l'activité a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1853<sup>49</sup>, complètent cette part professionnelle qui ne comporte aucune valeur mobilière<sup>50</sup>. Comme ce sont uniquement des créances, pour l'essentiel très difficiles à recouvrer, il n'y a pas de liquidités disponibles ou si peu : 690 francs « d'argent comptant ». Jean-Jacques Bourcart est un millionnaire sans argent ! De surcroît, il a apporté à la nouvelle société « la totalité de sa fortune mobilière », c'est-à-dire les créances dont il vient d'être question, et la totalité des immeubles acquis depuis le décès de son épouse, Climène, née Grosjean, en 1842, c'est-à-dire... quatorze parcelles sur les bans de Guebwiller et de Buhl couvrant 2 ha 34 a... Ce capital, non mobilisable, a sans doute servi de garantie à des emprunts qui ont permis la construction d'une filature en rez-de-chaussée de 16 000 broches, mise en service en 1853. Redémarrant à zéro, Jean-Jacques Bourcart réinvestit tout et s'investit totalement dans le développement de sa société qui ne doit pas encore délivrer beaucoup de revenus à ses fondateurs. Rien ne le sépare à ce moment-là des Isaac Koechlin ou Ferdinand Boigeol. Il n'est pas exclu d'ailleurs que le coup d'apoplexie qui le terrasse subitement à cinquante-trois ans le 28 janvier 1855 soit en relation avec ces soucis professionnels.

46 Pionnier notamment de la lutte contre le travail des enfants. Voir notre article « Quand les patrons mulhousiens chassaient en meute », *Annuaire historique de Mulhouse*, t. 30, 2019, p. 28.

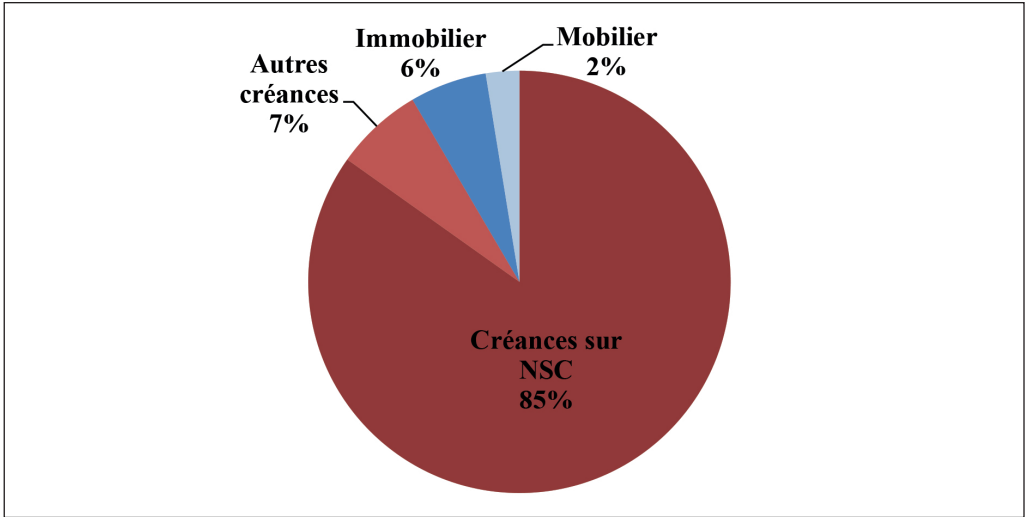
47 D'après Clarisse Schlumberger, *op. cit.*, p. 182-183.

48 Pour l'essentiel, des prêts de nature familiale à des membres de la famille Grosjean, mais d'autres à un jardinier, à un boulanger, à Richard Deck, élève en musique (2 500 F), etc.

49 Voir le premier article de l'acte de société, 9.11.1854, M<sup>e</sup> Pépin, 6E/28/116.

50 À l'exception d'une action du *Moniteur universel* (250 F), de l'œuvre des diaconesses de la rue de Reuilly (600 F) et de l'Institution Bernard Palissy à Rochefort (50 F).

Mais Jean-Jacques Bourcart a un passé, celui d'associé de Nicolas Schlumberger et de père de famille de onze enfants, dont sept sont vivants au décès de leur père. C'est ce passé – prospère – que révèle un inventaire minutieux de ses biens qui prend la peine de distinguer entre ceux restés en indivision à la suite du décès de Climène, dont la moitié appartient en réalité aux enfants Bourcart et n'a donc pas pu être engagé dans la société, et ceux acquis après 1841 qui le sont au contraire au même titre que les créances. C'est ainsi que l'on retrouve dans la cave des tonneaux auxquels personne n'a touché : l'un d'entre eux, contenant quatre-vingt-huit hectolitres d'un cru de 1834, est encore jugé suffisamment de bonne qualité pour être estimé 7 000 francs.



**Fortune de Jean-Jacques Bourcart en 1855 : 2 780 000 francs**

Ce qui ressort avant tout de cet inventaire, c'est que la famille Bourcart habite à Guebwiller une belle et solide maison de maître, valant 80 000 francs, décrite ainsi : « Un enclos comprenant une maison principale d'habitation, deux autres maisons d'habitation, remises, écuries, étables avec logis pour le laitier, hangar, loge de portier, buanderie et séchoir, jardin avec cours d'eau, serres, cours et tous autres droits et dépendances, sis le tout en la ville haute, clos de mur sauf vers le nord-ouest où la propriété se confond avec une autre acquise par M. Bourcart pendant son veuvage... » sur une superficie d'un hectare trois ares.

Cette maison principale comprend au rez-de-chaussée la salle-à-manger, le salon, une antichambre, la cuisine, des pièces réservées aux domestiques (salle à manger et deux chambres), une « chambre à confitures », avec soixante-dix verres à confitures en partie remplis, cent bocaux à fruits en partie pleins, etc., une « chambre à bains », avec deux baignoires dont une en cuivre, un fourneau en faïence, et divers espaces de dégagement. À l'étage, un autre salon, la bibliothèque et sept chambres dont celle de M. Bourcart. S'ajoutent encore sous le toit deux chambres mansardées et un grenier et, au sous-sol, une cave.

Le mobilier y est cossu sans être luxueux. Dans le salon, qui contient les objets de plus grande valeur, on trouve « un meuble », c'est-à-dire un ensemble, composé de douze chaises et trois divans recouverts en indienne (340 F), huit paires de grands rideaux dont quatre en indienne et quatre en mousseline et quatre paires de petits (200 F), une orgue expressive en acajou (400 F), un piano à queue avec un tabouret recouvert en laine rouge (500 F)<sup>51</sup>, une table ronde

51 Il existe un autre piano dans le salon du premier étage. La famille Bourcart était férue de musique.





Guebwiller  
Villa Bourcart, milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, crayon de Charles Bourcart,  
collection Musée Théodore Deck et des Pays du Florival.

en acajou avec dessus de marbre (80 F), deux tables à jeu en acajou (40 F), une table à ouvrage en acajou (25 F), une pendule en marbre et deux coupes (40 F), un damier, une boîte à jetons et un jeu de dominos (5 F).

L'acajou donne incontestablement le ton... Mais ce qui fait aussi la belle maison bourgeoise, c'est moins la valeur de tel ou tel objet que les *quantités* de vaisselle, d'argenterie, de literie, de linge, de vins, de tableaux, de livres, d'outils de jardinage, etc.

- 55 plats divers en porcelaine, 220 assiettes en porcelaine, 60 verres à champagne, 30 bouteilles en cristal, 16 saladiers en porcelaine, 10 compotiers en cristal, etc., au total, 993 francs.
- 47,3 kilogrammes d'argenterie pour une valeur de 2 957 francs.
- 31 matelas en crin et laine de différentes tailles (1 185 F), 29 plumons (674 F), etc., soit 3 205 francs pour la literie.
- 131 draps de lits de maître (1 620 F), 91 draps de domestiques (540 F), 60 nappes de maître (900 F), 30 nappes de domestiques (66 F), 370 serviettes (740 F), 364 linges de cuisine, 178 tabliers de cuisine, etc., soit 4 963 francs de linge.
- des dizaines de tonneaux en cave, souvent vides, et, dans la « cave à bouteilles », 30 litres de cognac, 17 bouteilles de rhum de la Jamaïque, 17 d'anisette, 7 litres de curaçao, 3 dames jeannes de dix litres d'eau de vie de prune et 2 autres de douze litres de kirsch, 977 bouteilles de vin, etc., soit 2 841 francs pour les bouteilles d'alcool et de vin.
- 48 tableaux, pour la plupart des gravures, accrochés aux murs de la maison, 17 gravures encadrées et entassées au grenier, dont plusieurs célèbrent Napoléon ou Louis-Philippe, et diverses gravures en portefeuille pour un total de 1 635 F.
- Une bibliothèque d'un peu plus de mille ouvrages estimée 991 francs.
- 70 cuves de vendange, 1 200 pots à fleurs avec plants (250 F), 400 pots à fleurs vides (6 F), 30 arbustes en caisses (150 F), soit un total de 715 francs.

Ce premier inventaire, poussé dans les derniers retranchements des « objets déplacés dans divers endroits de la maison », des remises et des paniers à lessive, aboutit à une estimation des biens de la communauté existant au décès de madame Bourcart de 46 658 francs<sup>52</sup>.

Puis est inventorié ce que Jean-Jacques Bourcart a acquis depuis 1841 : pour les meubles (1 461 F), le seul fait notable est l'installation d'un nouveau piano en acajou (400 F) dans la salle-à-manger. Mais il a rempli les tonneaux vides de sa cave (117 hl de vin) et possède encore 300 bouteilles de bordeaux (ordinaire) (450 F) et 60 litres de bourgogne, pour une valeur totale de 3 936 francs. Il a aussi remplacé la « grande voiture verte, très vieille, à quatre roues » (500 F) toujours conservée dans la remise avec un char à banc et une autre petite voiture, par trois nouvelles voitures : une américaine à quatre roues (1 000 F), un coupé (1 000 F) et une grande voiture bleue à deux attelages (800 F). Il entretient cinq chevaux (2 800 F) et possède également cinq vaches « à poil noir et blanc » (1 000 F), deux chèvres (12 F) et un « jeune porc » (40 F). Il a complété le linge de maison : 108 serviettes de tables dont 72 sont encore neuves (360 F), etc. Au total, ses acquisitions sont estimées 13 697 francs, auxquels s'ajoutent encore 1 136 francs de garde-robe personnelle et seulement 630 francs d'objets personnels et de bijoux dont « une montre en or, à secondes et à répétition, actuellement en réparation » (250 F).

Mais Jean-Jacques Bourcart n'a pas utilisé son argent uniquement pour le confort de sa famille. Il a équipé, déjà du vivant de son épouse, le couvent des dominicains en y installant une salle d'asile, un orphelinat de cinq lits pour les filles et six pour les garçons, ainsi qu'une salle de musique, équipée d'un vieux piano et de quelques instruments à vent (410 F). Le mobilier est estimé 7 428 francs en comptant les pièces qui servent manifestement de débarras comme des « remise de décharge » dont l'une abrite 240 stères de bois de hêtre (2 400 F) ou la « chambre de vieilleries » dans lesquelles on trouve encore des tonneaux et une autre voiture à quatre roues (1 444 F)<sup>53</sup>.

Il faut aussi compter 892 francs de meubles se trouvant dans un modeste trois pièces-cuisine loué 1, rue de Marseille, dans le dixième arrondissement de Paris, à proximité de la gare de l'Est.

Le total des « meubles meublants » de la communauté (49 377 F en y ajoutant les biens du couvent des dominicains<sup>54</sup>) et de ceux dépendant exclusivement de la succession de Jean-Jacques Bourcart (21 907 F) atteint la somme conséquente de 71 284 francs, supérieure à l'évaluation – en bloc – des mobiliers en Alsace de Nicolas Schlumberger et d'André Koechlin. Si elle ne représente que 2,6% de sa fortune, c'est que l'on n'y trouve aucun objet de grande valeur, mais une quantité considérable de biens de consommation qui assurent un confort optimum pour l'époque à la famille Bourcart. Non seulement, il ne manque apparemment rien, mais les greniers, remises et autres « chambres de vieilleries » sont pleins d'objets qui ne sont plus utilisés, mais qu'on se refuse encore, y compris chez un grand bourgeois, à jeter ou à donner... On peut aussi en tirer la conclusion que le faible pourcentage des meubles meublants dans la fortune d'un multimillionnaire n'est pas un critère suffisant, encore moins un argument, pour évaluer son genre de vie. Avec ce montant d'ailleurs, Jean-Jacques Bourcart se situerait entre le tiers des banquiers parisiens possédant moins de 50 000 francs de meubles et la moitié qui en ont pour plus de 100 000 francs, donc à un très bon niveau... pour un industriel de province<sup>55</sup>.

Jean-Jacques Bourcart est également à la tête d'un patrimoine immobilier relativement important à Guebwiller (163 200 F). À « l'enclos » initial, au couvent des dominicains

---

52 Non compris la bibliothèque, comptée dans les biens propres de Jean-Jacques Bourcart.

53 Dont 2 718 F pour le mobilier acquis avant 1841, 4 530 pour celui acquis après.

54 Contre 103 542 F, somme considérable, lors de l'inventaire après décès de Climène Bourcart, 15.1.1842, M<sup>e</sup> Gast, ADHR 6E/29/76.

55 STOSKOPF Nicolas, *Banquiers et financiers...*, op. cit., p. 56.

(12 000 F) et à quelques pièces de vignes et de terres acquis avant 1841 (100 800 F au total), se sont ajoutés un second « enclos » avec maison d'habitation, buanderie, écuries, grenier, cours jardin et dépendances (50 000 F), deux autres maisons (5 000 F chacune) et deux nouvelles parcelles qui portent son domaine agricole, hors maisons, à 1 ha 29 a...

En dehors de la possession d'un hôtel dans les beaux quartiers de Paris, marque des très grandes fortunes, les conditions de vie de Nicolas Schlumberger, André Koechlin et Jean-Jacques Bourcart sont donc assez voisines : une belle demeure de plus ou moins 100 000 francs, qui peut éventuellement valoir la dénomination de château, un mobilier abondant de plus de 50 000 francs, assurent un train de vie confortable, loin d'être austère, même si aucun excès ne transparaît dans les actes notariés... Faut-il généraliser ces observations ? Ce n'est pas certain car l'on trouve souvent des estimations sensiblement inférieures, notamment pour le mobilier : certains industriels comme Charles Mieg (16 523 F en 1868<sup>56</sup>), Édouard Trapp (18 575 F en 1873<sup>57</sup>) ou même Daniel Dollfus-Ausset (14 832 F de meubles proprement dits)<sup>58</sup> semblent se contenter de moins et se rapprocheraient ainsi davantage du modèle « austère ».

### Les Mulhousiens de Paris

La rareté des inventaires après décès à Mulhouse incline à se tourner vers Paris pour y chercher des successions de Mulhousiens de Paris. On y rencontre en effet, outre André Koechlin, trois autres grandes figures du patronat mulhousien : Nicolas Koechlin fils, Frédéric Engel-Dollfus et Mathieu Dollfus. On se doute à l'avance que la vie parisienne, les relations avec les élites économiques et financières du pays qui y sont rassemblées, l'obligation de tenir son rang sont susceptibles de modifier les comportements. On ne vit pas à Paris comme à Willer, ni même comme à Guebwiller ou à Mulhouse... Dans quelle mesure cette hypothèse se vérifie-t-elle ?

#### *La fortune de Nicolas Ferdinand Koechlin*

Fils de Nicolas Koechlin, promoteur du chemin de fer en Alsace, Nicolas Ferdinand Koechlin (1812-1875) est devenu en 1836 le gendre d'André Koechlin et son associé. Il le reste jusqu'à la création de la SACM. Très malade dans les dernières années de sa vie et devenu lui aussi rentier, il meurt à Paris le 1<sup>er</sup> février 1875, quelques semaines avant son beau-père... et son épouse, le 7 avril 1875<sup>59</sup>.

À la différence de la plupart de ses confrères, il n'a pas d'attache avec une entreprise familiale qui pourrait être considérée comme la sienne : les dix actions (60 000 F) et les cent obligations SACM (506 000 F) rappellent néanmoins sa vie professionnelle. Pour le reste, son patrimoine est celui d'un rentier capitaliste : un portefeuille de 3 460 000 francs, dont 54 % de valeurs ferroviaires françaises et 21 % de valeurs suisses, et près de 600 000 francs sur plusieurs comptes courants à la Société générale (60 000 F), chez des banquiers protestants de Paris, Mirabaud, Paccard & Cie (290 000 F) et Mallet Frères (210 000 F) ou de Bâle, Oswald Frères (33 000 F)<sup>60</sup>. Il habite à Paris un bel appartement, au premier étage du 22, avenue Friedland, couplé avec un autre donnant sur la rue du Bel-Respiro (aujourd'hui, rue Arsène Houssaye). Il en est locataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1873 pour 12 500 francs par an et le partage avec sa fille, Noémie, et son gendre, Albert Mirabaud, qui se sont mariés en avril 1874. Il occupe, d'après l'inventaire, douze pièces principales et huit chambres de bonnes au cinquième dont trois servent de débarras.

56 Déclaration de succession, 7.8.1868, ADHR 3Q/169/36.

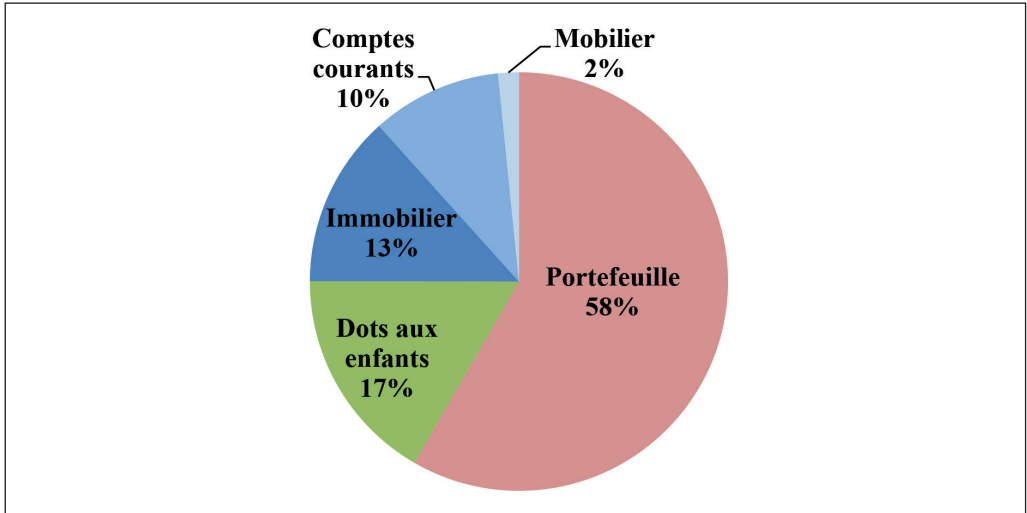
57 Déclaration de succession, 25.7.1873, ADHR 3Q/169/41.

58 Sans compter une bibliothèque (10 000 F), 7 chevaux (5 250 F), 4 voitures (3 100), la garde-robe et les bijoux (3 530 F) et la vaisselle (530 F), soit un total de 37 242 F. Et il habite « ein Palast » à Riedisheim évalué 60 000 F d'après la déclaration de succession, 19.7.1871, ADHR 3Q/105/52.

59 Ce qui implique singulièrement le règlement des successions... et leur étude historique.

60 Déclaration de succession à Paris, 19.7.1875, AP DQ7 12071. Les comptes et le portefeuille sont évalués au jour du décès.

Des biens meubles, estimés 40 685 francs, se détachent l'argenterie (10 084 F), les bijoux de madame (6 657 F), deux voitures d'Henry Binder (2 600 F), trois chevaux (2 700 F), un cabinet de bois noir incrusté de nacre dans le salon (1 200 F)<sup>61</sup>, etc. Ce qui distingue ce mobilier de celui de Jean-Jacques Bourcart, c'est le nombre d'objets de décoration : pendules, chandeliers, candélabres, lustres et appliques, paravents, tapis, etc. Dans le goût Napoléon III, le bois noir et le palissandre concurrencent l'acajou.



Fortune de Nicolas Ferdinand Koechlin en 1875 : 5 949 000 francs

Il conserve à Mulhouse l'immeuble du Nouveau Quartier qu'il a probablement quitté en optant pour la France après la guerre de 1870. Il le tient de son père, mais a déboursé 150 000 francs pour l'acquérir en décembre 1852, à la suite d'une décision judiciaire, et 180 000 francs dans « d'importantes transformations ». Il s'agit de « deux maisons adjacentes à rez-de-chaussée surmonté d'un entresol et deux étages avec cours, jardin, écuries et remises » sur dix-huit ares qui forment l'aile droite (en le regardant) de l'hôtel de la Société industrielle. Partiellement loué à MM. Hofer et Thierry, il est pour le surplus encore occupé par la famille Koechlin avec un mobilier de 20 589 francs. Les héritiers le mettent en vente au prix de 240 000 francs.

Nicolas Koechlin possède encore trois résidences secondaires à Eaubonne, Eaux-Vives (Genève<sup>62</sup>), et Modenheim. Les deux premières sont louées respectivement 12 500 et 10 000 francs et partiellement meublées. En revanche, il a revendu en 1860 pour 135 000 francs à son gendre, le vicomte René de Maupeou<sup>63</sup>, sa part, c'est-à-dire un tiers, du domaine de Hombourg et ses 423 hectares, provenant de la succession de son père. Là aussi, les héritiers décident de vendre La Boissière à Genève (250 000 F), Modenheim (48 000 F) ainsi qu'une vigne de seize ares au Rebberg (1 000 F).

61 D'après l'inventaire, 25.2.1875, M<sup>e</sup> Biesta, AN MC/ET/LXII/1113. Interrompu le 27 février, il reprend le 1<sup>er</sup> mai après le décès de madame Koechlin. Il présente en outre l'intérêt de retracer les opérations liées à la succession de Nicolas Koechlin, décédé en 1852. À compléter par un état liquidatif de la succession de M. et M<sup>me</sup> Koechlin, 30.7.1875, AN MC/ET/LXII/1118.

62 La commune, située au sud du lac, a fusionné avec Genève en 1931.

63 Qui a d'abord été son beau-frère en épousant la dernière fille d'André Koechlin, Mathilde (1831-1852), puis en seconde noces sa fille, Caroline, nièce de Mathilde.

Lieux	Description	Superficie	Mobilier	Valeur
Eaubonne	Maison de campagne	?	2 691	250 000
Genève	Maison d'habitation, potager, serre, parc	3 ha 42 a	14 432	250 000
Modenheim	Maison de maître, bâtiment (remise, écurie, étable), serre, jardin aménagé en parc anglais, verger, potager, pièce d'eau, remise de style rustique, pavillon en forme de kiosque, avenues et allées avec plantations d'arbres	2 ha 87 a	16 219	48 000

### Résidences secondaires de Nicolas Ferdinand Koechlin<sup>64</sup>

Au total, ses biens immobiliers se montent à 789 000 francs et ses « meubles meublants » à 94 616 francs. Si on ajoute les dots et donation à ses enfants (990 000 F), on arrive à un total de 5 949 000 francs, soit 1,8 MF de plus que la déclaration de succession déposée à Paris, qui ignore le rapport des dots et les biens immobiliers, tous situés en dehors de Paris.

### La fortune de Frédéric Engel-Dollfus

Autre gendre célèbre à Mulhouse, Frédéric Engel-Dollfus (1818-1883) a épousé en janvier 1843 Julie Dollfus, la fille de Jean Dollfus, et fait ensuite toute sa carrière chez DMC dont il devient un des patrons. Il opte pour la France en février 1872 et s'installe à Paris. Sa fortune, qui atteint 7 millions de francs<sup>65</sup>, présente plusieurs particularités intéressantes. Il n'a aucune propriété immobilière à usage privé : la maison de Dornach où sont inventoriés ses meubles et collections ne lui appartient pas (ou plus), de même que le bel appartement qu'il occupe à Paris, 29, rue de Marignan avec vue sur les Champs-Élysées. Mais c'est à l'Hôtel du Louvre qu'il meurt le 16 septembre 1883. Ses seuls biens immobiliers sont des œuvres de bienfaisance : le dispensaire de Mulhouse, inachevé, (232 000 F), la maison de la salle de réunion à Dornach (80 000 F), deux maisons du patronage à Mulhouse (10 000 F) et à Dornach, cette dernière inachevée également (10 000 F).

Ses meubles atteignent le montant record de 146 300 francs et c'est sans doute un minimum, car ses collections et autres catégories d'objets sont bien distinguées les unes des autres, mais estimées en bloc avec une précision inférieure au millier de francs, voire, pour les collections, à la dizaine de milliers de francs ! C'est à notre connaissance l'un des premiers industriels mulhousiens à consacrer une partie de sa fortune à sa passion de la collection, mais ce n'est pas le dernier. Son beau-frère, Jean Dollfus (1823-1911), qui a entamé sa collection de peinture en 1846, a quitté DMC et s'est également installé à Paris après 1870 pour rassembler dans l'hôtel qu'il a fait construire 35, rue Pierre-Charon, une fabuleuse collection qui sera dispersée en cinq ventes après sa mort. Le Louvre acquiert six œuvres<sup>66</sup>.

64 La valeur de la maison d'Eaubonne est déduite du loyer de 12 500 F, sachant que la valeur locative représente le 1/20<sup>e</sup> de la valeur d'un bien immobilier.

65 Déclarations à Paris du 9.2.1884 et 14.3.1884, AP DQ7 12157 et 12158 ; et à Mulhouse, 14.3.1884, ADHR 3 Q 169/69. À noter que la participation dans DMC est déclarée deux fois, en marks à Mulhouse, en francs à Paris (soit 2 259 741 F). Ces sources ont pu être complétées par un résumé de la liquidation et partage de la succession (sans mention du notaire) qui nous a été confié en octobre 1992 par Jérôme Blanc, descendant de Frédéric Engel-Dollfus.

66 ROCHEBLAVE Samuel, « Un grand collectionneur alsacien, Jean Dollfus », *Revue alsacienne illustrée*, 1912.

Estimation en francs de meubles et collections de Frédéric Engel-Dollfus<sup>67</sup>

À Paris

Meubles : 20 300 (dont 1 200 d'argenterie et 300 de vin)

À Dornach

Meubles : 41 200

Argenterie : 5 000

Galerie de tableaux : 30 000

Bibliothèque : 20 000 (4 060 numéros dans le catalogue publié en 1878<sup>68</sup>)

Collection de gravures : 10 000

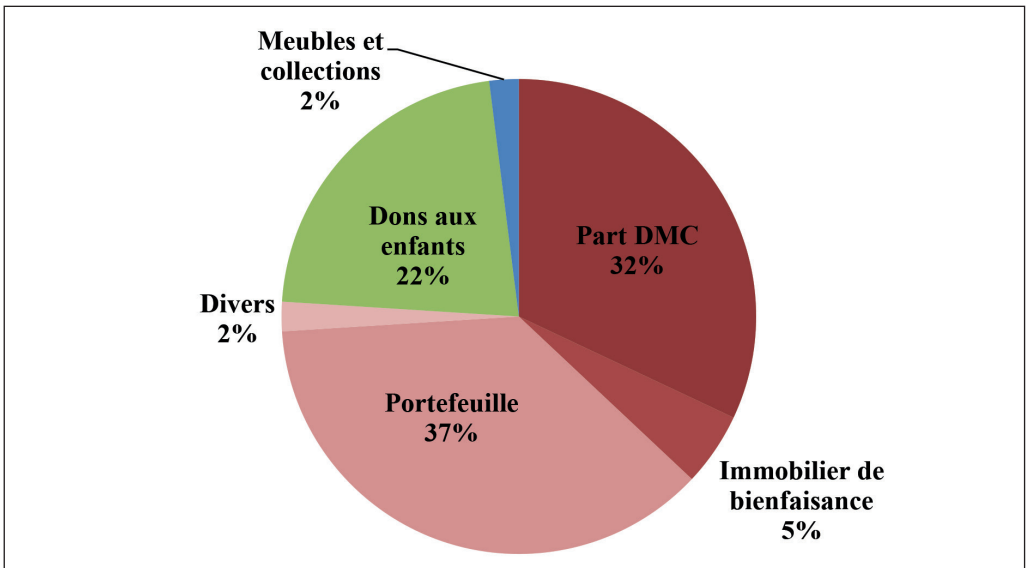
Collection de monnaies et médailles : 10 000

Vins en cave : 2 000

Voitures : 5 000

Chevaux et harnais : 2 800

Total à Dornach : 126 000



Fortune de Frédéric Engel-Dollfus en 1883 : 7 024 000 francs

Pour le reste, Frédéric Engel-Dollfus s'est montré généreux avec ses huit enfants, largement dotés au moment de leur mariage (150 000 F) et bénéficiaires de dons manuels (47 000 F en moyenne). Son portefeuille mobilier donne la priorité (76%) aux obligations de chemins de fer français. Il détient peu de créances (75 000 F). La part strictement professionnelle, en dehors de ses œuvres de bienfaisance, se décompose en deux participations de 956 000 francs

67 Avec les chiffres tels qu'ils figurent dans les actes, sans être arrondis par nous. Il est possible que soient simplement reprises ici les valeurs d'assurance (cf. *infra* fortune de Mathieu Dollfus). On ne mentionne pas de bijoux qui doivent être considérés comme des biens propres de M<sup>me</sup> Engel-Dollfus, n'entrant pas dans la succession.

68 Audran, *Catalogue des livres, manuscrits, cartes et autographes composant la bibliothèque de M. F. Engel-Dollfus*, Mulhouse, 1878, 409 p.

et de 225 000 francs dans les établissements DMC de Dornach et de Belfort complétés par un compte courant créditeur de 1 079 000 francs.

### *La fortune de Mathieu Dollfus*

Neveu par alliance de Frédéric Engel-Dollfus et beau-frère de Nicolas Ferdinand Koechlin dont il a épousé la sœur, Mathieu Dollfus (1799-1887) est le fils de Daniel Dollfus-Mieg, fondateur de DMC. Installé à Paris depuis le début des années 1830, il y a représenté la firme familiale avant de s'en retirer en 1856 : à sa mort, il n'a plus aucun intérêt dans DMC. Il n'est plus un industriel, mais un homme d'affaires. Sous le Second Empire, il se rapproche des frères Pereire et fait partie des fondateurs à leurs côtés en 1854 de la Compagnie de l'hôtel et des immeubles de la rue de Rivoli (Compagnie immobilière en 1863) et en 1855 de la Compagnie générale maritime (transatlantique en 1861). Il deviendra administrateur des Chemins de l'Est et de l'Urbaine, compagnie d'assurances. En juillet 1859, il achète, au prix de 215 000 francs, un terrain idéalement situé au coin des avenues Marigny et Gabriel, en face des jardins de l'Élysée. Il y fait construire par Auguste Pellechet un magnifique hôtel, connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel Talhouët. Ses enfants font de très beaux mariages et se lient aux Davillier, Galline, Haussmann, Bourgoing, Vergé du Taillis.



*Hôtel Talhouët, 1 av. Marigny, façade et entrée  
(crédit photo : Erwmat – sous licence Creative Commons).*

**Description de l'hôtel, 1, avenue Marigny<sup>69</sup>**

« 1. Un bâtiment principal à l'angle des deux avenues, élevé sur caves et sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, couvert en ardoises. Ce bâtiment comprend :

- Dans les caves, un calorifère.
- Au sous-sol dans la partie basse, au fond, cuisines et dépendances ; dans la partie haute, au niveau de la cour couverte, loge de concierge et remise pour cinq voitures avec sellerie de travail.
- Au rez-de-chaussée, vestibule, grand escalier, cabinet de travail avec salle d'attente, salle-à-manger, office, chambre à coucher avec cabinet de toilette, lingerie et water-closet.
- Au premier étage, petit et grand salons, grande chambre à coucher, water-closet, salle de bain, cabinet de toilette ; au-dessus de la salle de bain et du cabinet de toilette, qui sont entresolés, une chambre et deux cabinets garde-robos.
- Au deuxième étage, trois chambres à coucher dont deux avec cabinet de toilette, cabinet de travail, salon, antichambre et water-closet.
- Au troisième étage, lingerie, une chambre de maître avec cabinet de toilette, water-closet, sept chambres de domestiques, une cuisine et deux cabinets pour débarras.

2. Un autre corps de bâtiment, séparé du précédent par la cour couverte dont il sera parlé ci-après et élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, d'un entresol et de deux étages couverts en ardoises.

Le second bâtiment comprend :

- Au rez-de-chaussée, écurie pour cinq chevaux et sellerie.
- À l'entresol, au-dessus de la sellerie, une chambre à coucher avec cabinet de toilette et au-dessus de l'écurie, trois chambres de domestiques et water-closet.
- Au premier étage, deux chambres à coucher, salon et water-closet.
- Et au deuxième étage, une chambre de piqueur avec petite cuisine, deux chambres de grooms et un grenier à fourrage.

À l'angle du dit bâtiment, au fond de la cour, tourelle dans laquelle est un escalier.

3. Cour couverte entre les deux bâtiments dans laquelle se trouve une fontaine.

Cette cour est close sur l'avenue de Marigny par trois arcades dont deux forment les entrées de l'hôtel.

Le tout d'une contenance superficielle de 396 mètres... »

Comme les Pereire, Rothschild ou Heine, Mathieu Dollfus acquiert en 1866 un domaine dans le Médoc, le château Montrose, deuxième grand cru de Bordeaux, à Saint-Estèphe : il agrandit la propriété, construit, fait évoluer les méthodes de culture et de vinification, réussit à sauver le vignoble du phylloxéra et... introduit les méthodes de la philanthropie mulhousienne (logements pour les ouvriers, prise en charge des frais médicaux, intéressement)<sup>70</sup>. En mai 1887, probablement pour faciliter sa succession, il fonde une société anonyme, la Société viticole du château Montrose, au capital d'1,2 million de francs en 1 200 actions dont il est l'unique propriétaire.

69 Cahier des charges de la vente d'un hôtel..., 13, 14 et 16.4.1888, M<sup>e</sup> Plocque, AN/ET/LXXXVII/1730.

70 D'après le site du château Montrose, <http://www.chateau-montrose.com/une-histoire-de-familles/>. Il appartient depuis 2006 aux frères Martin et Olivier Bouygues.





*Château Montrose : site du château Montrose, [wwwchateau-montrose.com](http://wwwchateau-montrose.com)  
(la structure métallique, une éolienne, a été construite par Mathieu Dollfus pour pomper l'eau  
et inonder les terres dans la lutte contre le phylloxera).*

Il laisse à sa mort, qui survient le 12 décembre 1887, une fortune d'environ 5,3 millions de francs<sup>71</sup>. Une bonne partie, la moitié, a déjà été transmise à ses enfants sous forme de dots (1 648 000 F) ou de prêts (1 090 000 F). Un portefeuille mobilier de 600 000 francs et une part d'agent de change de 154 000 francs complètent les deux joyaux que sont le château Montrose et l'hôtel de l'avenue Marigny. Ce dernier est mis en vente par les héritiers : il ne trouve pas preneur à un million, ni à 800 000 francs, mais est finalement vendu 750 000 francs le 4 juin 1888 à... Léon Viellard, maître de forges à Morvillars (Territoire-de-Belfort). Quant aux biens mobiliers, la déclaration de succession mentionne 19 393 francs de diamants et 33 045 francs de mobilier dont il n'est pas fait d'inventaire. Une police d'assurances apporte néanmoins quelques précisions sur l'ameublement de l'hôtel parisien, assuré pour 265 000 francs, dont 133 000 francs en objets précieux. Ne sont pas compris dans cette somme 10 000 francs pour les chevaux, voitures et harnais. Même si la modicité de la prime (quelques centaines de francs par an<sup>72</sup>) incite à surévaluer les biens assurés, les ordres de grandeur et les valeurs relatives des différentes catégories d'objets sont significatifs et conformes à ce que l'on s'attend à trouver dans un tel écrin. Mais peut-être pas chez un Mulhousien réputé austère... Il est vrai qu'il ne l'est plus tout à fait, ni mulhousien, ni austère...

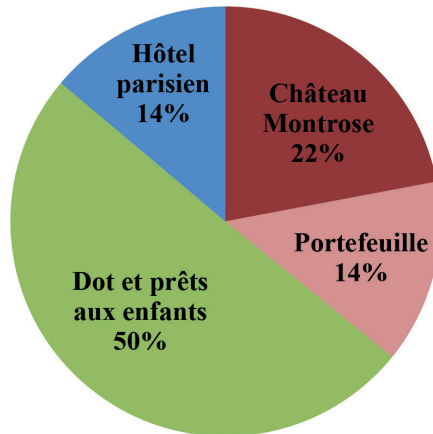
71 3 958 386 F d'après la déclaration de succession, 7.6.1888, AP DQ7 121199, mais elle ignore le rapport des dots par les enfants ; 5 247 342 F d'après la liquidation et partage des successions de M. et Mme Dollfus, 16.6.1888, M<sup>e</sup> Plocque, AN/ET/LXXXVII/1730, mais l'acte ignore les meubles (qui restent en indivis) et les diamants. Si on ajoute leur valeur connue par la déclaration de succession, on arrive au total de 5 299 780 F, soit 5,3 millions.

72 Elle est partagée entre plusieurs compagnies d'assurances qui assurent chacune une fraction de la somme totale.

**Biens assurés dans l'hôtel de l'avenue Marigny.**

« 265 000 francs sur le mobilier personnel de l'assuré, celui des personnes habitant avec lui et des gens de service. Ces mobiliers sont composés de meubles, glaces, pendules, garnitures de cheminée [...]. Dans cette somme sont compris :

- l'argenterie de table pour 20 000 francs,
- le plaqué pour 4 000 francs,
- les bijoux, diamants, pierreries et perles fines montés et à usage personnel pour 60 000 francs,
- les châles, tules, dentelles et fourrures pour 13 000 francs,
- la bibliothèque et les livres pour 4 000 francs,
- les bronzes d'art pour 4 000 francs,
- un marbre de Pigalle pour 3 000 francs,
- les tableaux de différents maîtres et de diverses écoles, y compris ceux encadrés dans les boiseries, pour 25 000 francs. »



**Fortune de Mathieu Dollfus en 1887 : 5 300 000 francs**

De Willer à l'avenue Marigny, il y a quelques centaines de kilomètres, d'Isaac Koechlin à Mathieu Dollfus, une trentaine d'années séparant leurs dates de décès, mais des fortunes quasiment équivalentes et... un gouffre ! Ce sont probablement deux cas extrêmes. Et s'il en est ainsi, la vérité se situerait entre les deux.

Mais avant d'y venir, il faut souligner la diversité des cas étudiés qui reflète aussi celle des situations et des parcours : patrons d'une entreprise familiale ou non, actifs ou rentiers, quinquagénaire (Bourcart) ou octogénaires (pour trois d'entre eux), très ancrés en Alsace ou non, etc. Chaque situation est un cas à part, conditionné par de nombreux paramètres individuels ou collectifs, avant d'être un exemple<sup>73</sup>. On peut néanmoins essayer de dégager quelques enseignements généraux.

<sup>73</sup> La prosopographie permet de dépasser ces particularités individuelles en rassemblant un grand nombre de cas. Or la multiplication des observations se heurte à Mulhouse à la disparition des archives du principal notaire (voir *supra*).

Ces hommes restent habités jusqu'à la fin de leur vie par « l'esprit du capitalisme » ou, si l'on préfère, par l'esprit d'entreprise. Ils meurent « en service » à soixante-cinq ou soixante-douze ans<sup>74</sup> ou deviennent « rentiers » à plus de quatre-vingts ans tout en gardant de solides attaches avec le monde de l'entreprise, la leur ou d'autres, via leurs placements financiers. Ils ne ressemblent pas à ce manufacturier normand, décrit par le procureur de Colmar en 1863 comme « âpre et marchand avant tout; pour gagner plus vite et davantage, il vendrait ses métiers, son coton, sa maison... » alors que « l'Alsacien est industriel avant d'être marchand, et il lutte avec énergie pour maintenir très haut le drapeau de sa manufacture<sup>75</sup>. » Ils ne songent pas à mettre leurs bénéfices dans la terre pour vivre « noblement » de la rente foncière. Ce qui ne veut pas dire qu'ils restent indifférents à la grande propriété: on l'a vu avec Nicolas Koechlin père, Nicolas Schlumberger ou Mathieu Dollfus. Mais ce dernier fait de son domaine une exploitation modèle. D'autres poursuivent les mêmes objectifs de mise en valeur: Henry Schlumberger (1817-1876) quitte l'entreprise familiale en 1860 pour s'adonner à sa passion agronomique et exploiter trois fermes expérimentales de 250 hectares; son frère, Jean (1819-1908) acquiert une vingtaine d'hectares de vignes à Guebwiller, ébauche des prestigieux Domaines Schlumberger<sup>76</sup>; Gustave Dollfus (1829-1905), fils de Daniel Dollfus-Ausset, président du conseil de surveillance de DMC de 1890 à sa mort, est avant tout un agronome qui met en œuvre ses idées modernisatrices dans l'exploitation de 400 hectares en Alsace et de 10 000 hectares en Algérie; Frédéric Engel-Gros (1843-1918), fils de Frédéric Engel-Dollfus, achète en 1892 le domaine de Ripaille et ses 22 hectares de vigne au bord du Léman que ses descendants exploitent toujours<sup>77</sup>. « L'intérêt, l'unique intérêt de ce millionnaire, ce sont ses affaires » notait Émile Boissière en 1876<sup>78</sup>, qu'elles soient industrielles, agricoles ou financières. Si la démonstration de l'esprit d'entreprise des industriels mulhousiens n'est plus à faire, on en trouve d'autres témoignages dans l'étude de leurs fortunes. La part consacrée à la villégiature, voire aux loisirs, paraît réduite, sauf chez Nicolas-Ferdinand Koechlin. À Mulhouse, on est évidemment loin des côtes, qui deviennent très à la mode sous le Second Empire, mais les villes d'eau ou les rives de lacs plus continentaux pourraient être attractifs. « Voyager ! à quoi bon ? Pour regarder de grandes flaques d'eau qu'on appelle des lacs ! » aurait dit l'un de ces industriels au même Émile Boissière<sup>79</sup>. À la même époque, 70% des banquiers parisiens possèdent une ou plusieurs résidences secondaires<sup>80</sup>. On sait néanmoins que Jean Dollfus (1800-1888), patron de DMC, passait à la fin de sa vie l'hiver à Cannes où il avait une villa évaluée à 150 000 francs.

Comme ce dernier, nombreux sont ceux qui consacrent une partie de leur fortune à des œuvres sociales. Si les inventaires au décès en conservent parfois la trace, comme chez Jean-Jacques Bourcart ou Frédéric Engel-Dollfus, on perd en revanche celle des libéralités. On en retrouve souvent la mention dans les nécrologies, parfois dans les testaments comme celui d'Henry Haeffely qui, sans héritier, distribue sa fortune à de nombreuses œuvres, ou encore au hasard de la découverte d'un acte... perdu parmi d'autres : ainsi Jean Zuber donne en septembre 1852 sept hectares d'une valeur de 4 735 francs à la commune de Rixheim pour être loués gratuitement aux indigents de la commune<sup>81</sup>.

Enfin, on notera le soin apporté à la transmission à la génération suivante, transmission de

74 Frédéric Engel-Dollfus et Isaac Koechlin.

75 Cité par FOHLEN Claude, *op. cit.* p. 80.

76 Il acquiert aussi en 1878 le domaine de Bonnefontaine, en Alsace bossue, et ses 1 500 ha de forêts.

77 BAUD Henri, CRETZAZ-STÜRZEL Elisabeth, BURNICHON Pierre Sébastien, NECKER Louis, *Le château de Ripaille*, Fondation Ripaille, 2008.

78 BOISSIERE Émile, *op. cit.* p. 110.

79 *Ibid.*

80 STOSKOPF Nicolas, *Banquiers et financiers*, *op. cit.*, p. 53.

81 Donation, 6.6.1852, enregistrée le 9.9.1852, ADHR 3Q/103/87.

l'entreprise ou simplement des biens par des dots ou des donations très consistantes. Il est évident que démarrer sa vie conjugale avec 100 000 francs, voire beaucoup plus, ne prédisposait pas à l'austérité, sauf peut-être quand la survie de l'entreprise familiale n'était pas encore assurée comme chez les Bourcart et qu'on héritait de créances relativement incertaines.

Non, les industriels mulhousiens n'ont pas oublié de vivre, du moins ceux qui, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle étaient à la tête d'entreprises bien installées et prospères. Il en allait sans doute autrement pour les fondateurs, dont Isaac Koechlin est encore un représentant. Sans doute aussi avait-on gardé des principes d'économie dont l'écrivain Jean Schlumberger s'agaçait quand il visitait la maison de son grand-père à la « nudité spartiate » : « Aucun sacrifice au luxe ou même au confort ; pas un beau meuble, pas un objet acheté par fantaisie. Ce fut un événement que l'installation d'un poêle à feu continu dans un vestibule glacial, éclairé le soir par un lumignon<sup>82</sup>. » Il n'y a aucune raison de mettre en doute ce témoignage sur un cas parmi d'autres. Mais, en règle générale, on constate que les millionnaires mulhousiens vivaient confortablement dans de belles demeures qui n'avaient rien d'austère, même s'ils le faisaient sans excès d'ostentation, ni goût effréné pour le luxe, à ceci près que les codes de la vie bourgeoise parisienne n'étaient évidemment pas les mêmes qu'à Mulhouse ou à Guebwiller. Le passage d'une génération à l'autre, dont les dots et autres donations sont l'instrument plus encore que les héritages, est le moteur décisif de cette aisance croissante, en même temps qu'un enrichissement général dont Émile Boissière se fait également l'écho en évoquant le Mulhouse de la fin du Second Empire : « C'était alors une kermesse de tous les jours, du moins en hiver : bals, théâtre, concerts se disputaient la foule ; la fortune aime le plaisir. Ainsi disparaissait peu à peu l'antique simplicité des aïeux : avant de franchir aucun seuil, regardons dans la rue, et voyons s'ouvrir un par un tous ces magasins de luxe inconnus encore à l'époque où j'arrivais (ndlr : en 1855) [...] Tout enfin s'agrandissait et s'embellissait. Et chacun était fier de sa prospérité, qui était sienne dans une certaine mesure, et la fortune publique croissait avec les fortunes particulières...<sup>83</sup> »

---

82 SCHLUMBERGER Jean, *Éveils*, 1950, cité par TEISSONNIERE-JESTIN Paulette, *op. cit.*, p. 178.

83 *Ibid.*, p. 14-15.

